

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 649

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, a adopté le Règlement numéro 649 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 649 est entré en vigueur le 19 juin 2023, date de la délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 28 JUIN 2023

Me Julie Waite, greffière